

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 15 (1879)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

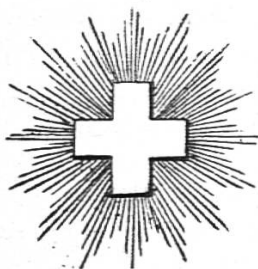
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 DÉCEMBRE 1879.

XV^e Année.

N^o 24.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Comité-directeur aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande. — Réélection périodique des professeurs du collège de Fribourg. — Colonie des enfants vicieux, à Serix, dans le canton de Vaud. — Correspondance. — Nécrologie. — Biographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique. — Errata.

LE COMITÉ-DIRECTEUR

aux membres de la Société des Instituteurs de la Suisse romande.

Le Comité-directeur, arrivé au terme de son mandat, ne veut pas transmettre ses fonctions à son successeur, à Neuchâtel, sans remercier tous les membres de la Société des Instituteurs de la Suisse romande pour l'appui bienveillant qu'ils lui ont témoigné.

Notre tâche a été facilitée par les bons et excellents rapports que nous avons entretenus avec notre rédacteur en chef, M. le professeur Daguet, et par le zèle et la bonne volonté de ses collaborateurs dans la rédaction de l'*Educateur*, MM. Reitzel et Gaillard-Pousaz, successeurs de notre regretté F. Maillard.

Le résultat atteint pendant les trois années de notre adminis-

tration ne sont certainement pas à la hauteur de notre ambition. Nous aurions voulu faire mieux pour la prospérité de notre association et, par elle, pour le bien de notre Patrie. Mais les efforts de l'homme parviennent rarement à réaliser l'idéal qu'il s'est créé.

Notre Société, si elle compte un nombre réjouissant de membres du Corps enseignant de la Suisse romande, pourrait en recevoir beaucoup encore. En augmentant nos forces, nous pourrions faire plus et mieux.

Que chacun des membres actuels de la Société, non-seulement reste fidèle à son drapeau, mais encore fasse une propagande active pour lui procurer de nouveaux adhérents.

Nous espérons surtout que nos Sociétaires du canton de Vaud tiendront à honneur de rester membres de la Fédération romande, malgré le déplacement du centre de la Société et qu'ils continueront au Comité de Neuchâtel, dont nous connaissons tous la valeur et le dévouement, le concours sympathique qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Que chacun de nous rende vivant en soi l'esprit de notre belle devise, *Dieu, Humanité, Patrie*, qu'il s'efforce de le répandre autour de lui et de le faire germer et développer dans le cœur de la jeunesse qui nous est confiée. C'est en faisant ce vœu que nous vous disons, chers amis, merci et au revoir !

Le Comité-directeur.

Le compte-rendu du Congrès scolaire de Lausanne paraîtra dans le courant du mois de janvier prochain. Nous prions nos abonnés de lui réserver bon accueil.

Réélection périodique des professeurs du collège à Fribourg.

La réélection périodique des professeurs du collège de Fribourg a été votée par le Grand Conseil de ce canton, dans sa séance du jeudi 20 novembre, sous la présidence de M. Wuilleret, par 49 voix contre 17.

Nos collègues de Fribourg, de par cette loi, sont rééligibles tous les quatre ans.

Le Grand Conseil a non-seulement rejeté la proposition de les laisser au bénéfice de la nomination indéfinie comme celle dont

jouit le corps enseignant primaire, mais même la motion intermédiaire de M. Jaquet, le sage député de la Gruyère, qui demandait qu'on mit du moins les professeurs sur la même ligne que les juges, qui sont élus pour huit ans.

On avait cependant toute espèce de raisons pour penser que les *pères de la patrie* se rendraient aux objections et aux remontrances qui leur étaient faites de toutes parts.

Mgr l'évêque Marilley, lui-même, alors encore en fonctions, en avait présenté dans l'intérêt des professeurs ecclésiastiques du collège St-Michel et faisait observer que bien peu d'hommes vraiment instruits, ecclésiastiques ou laïcs, voudraient courir le risque d'accepter une place avec la perspective d'une non-réélection au bout de quatre ans. Tous les modérés du Grand Conseil avaient fait entendre, comme nous l'avons dit précédemment, le même langage et le *Bien public*, journal des catholiques modérés, en avait résumé les principaux arguments dans un article bien raisonné dont nous avons donné des extraits, à nos lecteurs, dans notre dernier numéro.

Comment les observations du chef du diocèse et toutes les représentations des amis de la science, d'une certaine liberté et de la dignité du corps enseignant, se sont-elles trouvées vaines ?

M. Weck-Reynold a menacé le Grand Conseil de sa retraite si la haute assemblée ne votait pas la loi. Il a fait de la réélection périodique des professeurs, une question de cabinet. La majorité s'est inclinée devant le *quos ego* de M. Weck, déclarant que dans cette affaire le Conseil d'Etat était solidaire.

M. Jaquet ayant blâmé la pression exercée en cette circonstance, un radical converti (rien de plus ardent qu'un néophyte), a pris la défense du pouvoir.

Un orateur radical, M. Isaac Gendre, ayant fait observer que la nouvelle loi était destinée à ôter toute indépendance d'opinion aux professeurs et à en faire des hommes comme ceux que les statuts des jésuites ont pour but de former et qui soient comme un bâton ou un cadavre dans la main du général de l'ordre,

M. Louis Weck a répondu :

« La presque unanimité des parents fribourgeois entend que
» leurs enfants reçoivent une éducation chrétienne et religieuse.
» C'est le devoir de l'Etat d'agir dans cet ordre d'idées ; c'est un
» devoir impérieux pour nous, gouvernement de Fribourg, d'avoir
» des professeurs qui présentent toutes les garanties religieuses.
» Je ne saurais donc admettre la théorie de la liberté du professeur. Aucun gouvernement ne l'admet, et si le parti radical
» arrivait au pouvoir, il ne conserverait pas longtemps les ec-

» clésiastiques qui enseignent. Je ne crains pas de ne pas avoir
» l'approbation presque'unanime du canton en disant qu'un pro-
» fesseur qui donne le scandale de s'associer à un enterrement
» civil ne peut pas être conservé dans le collège de Fribourg¹. »

Le fait auquel fait allusion ici M. Weck, concerne un ancien membre du Comité de la Société romande et de l'*Educateur*, M. D. Un citoyen fribourgeois (lequel par parenthèse était un ancien élève des jésuites) ayant voulu être enterré civilement, chose nouvelle et inouïe à Fribourg, 400 citoyens de la ville et de la campagne assistèrent à son convoi. Bien que M. D. n'eût aucune affinité d'opinion avec le défunt, il crut devoir se joindre au convoi comme ancien condisciple et comme voisin de M. F., avec lequel il avait d'ailleurs des relations d'affaires.

Le Conseil d'Etat ayant été instruit par ses gens de la présence de M. D. à cet enterrement lui signifia par écrit qu'il avait perdu sa confiance, celle des parents et même celle des élèves, en s'associant à un acte aussi reprehensible. M. D. protesta contre l'interprétation qu'on donnait à sa participation au convoi d'un voisin et ancien condisciple et déclina toute solidarité d'idées religieuses. On devait croire l'incident terminé par cette justification.

Le langage de M. Weck, en Grand Conseil, prouve qu'il n'en était rien et que l'inquisition fribourgeoise n'est pas satisfaite.

Un autre incident s'est produit dans la discussion. M. Weck a rappelé l'histoire d'un M. Viry, français de nation et professeur de mathématiques, destitué pour ses opinions irréligieuses sous le régime de M. Charles, et auquel, faute d'une loi comme celle qui vient d'être rendue, il a fallu payer une forte indemnité.

L'incident Viry étant un des épisodes les plus curieux et les plus caractéristiques de la vie scolaire du canton de Fribourg, nous en réservons le récit pour un prochain N^o.

Il y a bien des années que l'*Educateur* ne parle presque plus du pays de Sarine et Broye, parce qu'on ne peut presque pas dire un mot de ce canton, sans se heurter à quelque question religieuse ou politico-ecclésiastique.

Nous avons donc pris le parti de suivre le conseil de Boileau :

« Imitons de Conrard le silence prudent. »

Mais on ne peut se taire toujours, sous peine de couardise, et est-ce notre faute si, à la différence des autres cantons romands, les questions d'écoles sont si étroitement mêlées à d'autres questions dans ce fortuné pays.

A. DAGUET.

¹ Textuel dans la *Liberté* du 22 novembre 1879.

Colonie des enfants vicieux, à Serix.

La Colonie agricole et professionnelle de Serix dans le canton de Vaud mérite toutes les sympathies des amis de la bienfaisance et de la jeunesse malheureuse ; car si c'est un malheur d'être né dans la pauvreté, c'en est un bien plus grand d'être sujet au vice.

Aussi avons-nous lu avec un vif intérêt l'extrait du Rapport du Comité de cet établissement publié dans le journal de la Société d'utilité publique qui paraît chez Georges Bridel, à Lausanne.

Voici quelques renseignements empruntés à ce Rapport :

Du 1^{er} avril 1878 au 31 mars 1879, la Colonie a reçu en dons et en legs 16,480 fr. Dans cette somme le canton de Genève figure pour 4021 fr. ; le canton de Neuchâtel pour 5386 fr. ; le canton de Vaud pour 4033 fr. ; le canton de Berne pour 165 fr. ; l'étranger pour 20 francs.

Les legs du canton de Genève se montent à 800 fr. ; ceux de Vaud à 1055 fr.

Le total des sommes reçues s'élève à 16,480 fr.

C'est juste la moitié des sommes reçues l'année dernière.

En revanche, les dépenses ont augmenté de 826 fr., la nourriture ayant coûté davantage que l'année dernière.

On trouve le prix de la pension, 30 fr. par mois, un peu élevé ; mais ce chiffre est nécessaire à la bonne marche de l'établissement.

Ce qui produit une bonne impression à Serix, c'est l'absence de ces portes de fer et de ces barreaux qui font de certaines maisons du même genre des sortes de geôles et de prisons. Il y a par suite de ce régime quelques évasions ; mais, comme le rapporteur, nous aimons mieux cela que le système des verrous et des grilles.

Les élèves de Serix sont employés à cultiver le domaine. « Tout » travail moralise, dit l'honorable rapporteur, mais celui des » champs plus que tout autre. » Le travail dans les ateliers est encore un autre moyen éducatif.

On est obligé d'infliger la prison à quelques-uns des 60 enfants de la Colonie. Il y a eu 270 heures de prison en tout ; donc 14 jours et 1/4. 75 pour 100 des enfants qui ont été à Serix sont dans la bonne voie.

Les élèves n'appartiennent pas seulement aux cantons qui alimentent la caisse de l'établissement. Il y en a eu l'année passée de neuf cantons et de quelques pays voisins.

Tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre d'amélioration morale

qui s'accomplit à Serix peuvent visiter la Colonie, en prenant le chemin de fer à Oron et Palézieux, d'où l'on arrive en 30 minutes à Serix.

Outre la Colonie de Serix, il y a encore dans le même canton, à Echichens, un asile rural, pour 50 enfants ; il paraît porter aussi des fruits salutaires pour plusieurs de ses hôtes.

CORRESPONDANCE

Francfort s/M., le 20 novembre 1878.

Pourquoi, cher Rédacteur, ne fait-on dans notre pays aucun effort pour rompre avec une psychologie surannée, mythologique et stérile, au moyen de laquelle on ne saurait résoudre aucun problème psychologique, ni aucune question pédagogique ? Car enfin la pédagogie, comme science, ne peut être en réalité que le corollaire de la psychologie et que l'application des lois de celle-ci à la pratique. Tant que nous nous contenterons de dire, par exemple, que la mémoire est la faculté par laquelle nous retenons et reproduisons les idées perçues, nous ne saurons jamais rien de l'essence de la mémoire, ni des véritables moyens de la cultiver et de la développer. Cette science-là, je le crains, ne saurait être qu'une science de mots vides de sens, et fatale aux progrès réels de l'éducation et de l'instruction. Tant que l'on se cramponnera à des fictions inexplicables, à des déités qui n'existent qu'à l'état imaginaire, l'on aura jamais qu'une pédagogie borgne ou aveugle, marchant à tâtons et prenant indifféremment le faux et le vrai que le hasard lui fait tomber sous la main. La mythologie grecque et romaine expliquait les phénomènes de la nature par des divinités qui étaient censées y présider. Ainsi le vent, à la formation duquel concourent cependant plusieurs causes toutes naturelles, était produit par le dieu Borée qui, du fond d'un antre s'amusait à souffler sur les eaux de la mer ; les sources et les fontaines étaient alimentées par le soin des naïades ; un simple froncement de sourcils de Jupiter produisait les éclairs et le tonnerre. De même, d'après la psychologie encore en honneur aujourd'hui, on vous fait accroire que ce sont des espèces de divinités cachées qui se chargent des fonctions de l'esprit, qui font tout le ménage intellectuel. La *raison* par exemple ; « est une faculté supérieure, tenant à la fois du cœur et de l'intelligence ??, et qui pose les principes, apprécie, compare, subordonne les uns aux autres suivant leur nature, les divers mobiles qui sollicitent notre volonté. »

Mais à quoi bon m'étendre sur des choses que, chez nous, on est accoutumé à considérer comme des brouillards ou des spéculations nébuleuses d'outre Rhin, et qui m'exposeraient à passer auprès de vous pour un *einseitigen Systemenmenschen*. Malgré cela je dirai encore mon dernier mot : C'est que, si en Allemagne, il y a des brouillards dans certaines sphères, il y en a chez nous de plus épais encore qu'il faudrait sérieusement chercher à dissiper, à commencer par les ténè-

bres dans lesquelles la psychologie y est encore plongée. Une réforme sur ce terrain ouvrirait à la pédagogie des voies fraîches et toutes nouvelles sur lesquelles le perfectionnement et les progrès de nos méthodes d'enseignement se feraient avec beaucoup plus de facilité et avec des succès jusqu'ici inconnus.

Il me semble que ce serait une question capitale pour tout homme qui s'occupe d'éducation, et par conséquent digne d'être mise à l'ordre du jour.

Xavier DUCOTTERD.

« Nous avons bien tardé à insérer ces lignes d'un ancien élève et ami, » instituteur de talent et d'expérience. Mais pourquoi au lieu de dolé- » ances vagues, ne nous envoie-t-il pas un exposé de sa Psychologie, » la seule orthodoxe selon lui, c'est-à-dire la psychologie de Herbart, » penseur éminent sans doute, mais dont la théorie est loin d'être domi- » nante en Allemagne où les systèmes ne manquent pas, et où chacun à » souvent eu la prétention d'avoir le sien. Comme auteur d'un Manuel » de pédagogie, j'ai fait aussi de la psychologie, mais je n'ai défini nulle » part que je sache *la raison*, une *faculté supérieure qui tient à la » fois du cœur et de l'intelligence*. »

Pourquoi M. X. Ducotterd ne nous donne-t-il pas sa définition, ou celle de Herbart ?

A. D.

NÉCROLOGIE

ULYSSE CHARD.

Le 21 novembre, à Prêles, au pied du Chasseral couvert d'un blanc linceul, on portait à sa dernière demeure un instituteur de mérite, Ulysse Chard.

Né à Lamboing, le 18 octobre 1841, Chard est mort à la fleur de l'âge, rongé par le souci et par une maladie d'entrailles dont il souffrait depuis longtemps.

Il passa sa jeunesse dans son village natal. Doué d'heureuses dispositions, le jeune homme qui se destinait à la carrière de l'enseignement alla étudier au progymnase de Bienne.

Chard fut breveté en 1859. Pendant l'hiver de 1860, il enseigna à Corgémont, d'où il passa à la deuxième classe de Sonvillier.

Les idées libérales de Chard et de son collègue M. Eugène Prêtre étaient vues de mauvais œil par la commission d'éducation. Aussi parvint-elle à se débarrasser de ces deux instituteurs capables, lors d'un semblant de réorganisation scolaire.

M. Prêtre quitta l'enseignement et se voua à l'industrie horlogère. Aujourd'hui il possède la confiance de ses concitoyens qui l'ont élu au Grand Conseil bernois.

Quant à Chard, il fut appelé à desservir la classe supérieure de Villeret, où devait l'attendre la plus amère des déceptions après plusieurs années de bons et loyaux services.

Au printemps de 1877, les fonctions de Chard étaient expirées. Il avait des craintes de n'être pas réélu.

La commission d'école lui avait bien délivré un excellent certificat, mais on le décriait en public. Il avait contre lui un personnage influent de la localité.

Un collègue peu scrupuleux, se présentait même pour pousser sur la rue la famille d'un homme qui avait perdu sa santé en instruisant ses détracteurs.

Les instituteurs du district de Courtelary qui appréciaient le zèle, l'activité et les connaissances de Chard firent dans *l'Éducateur* un appel à la solidarité du corps enseignant.

Mais tout fut inutile : la cabale, l'intrigue et la haine firent leur œuvre de cruauté. Le concurrent de Chard fut nommé par 44 voix, et lui même n'en obtint que 31.

Epuisé par la maladie, victime de l'injustice, aigri par l'ingratitude humaine, il accepta une place d'instituteur à la montagne de Diesse, plateau élevé qui borde le Chasseral au midi et dont les flancs plongent dans le lac de Bienne.

Chard ne se plaisait guère dans ses nouvelles fonctions. Sa maladie s'aggravait : il dut passer plusieurs semaines dans les hôpitaux de Bienne et de Berne. Grâce à la Société de prévoyance des instituteurs romands, il put faire un séjour réparateur aux bains du Gournigel.

Mais de retour chez lui, aux douleurs physiques, s'ajoutait le souci d'une rétribution insuffisante ou irrégulièrement payée. Il écrivait : « J'ai l'ennui dans cet affreux désert, quand pourrai-je m'en aller ? » Dieu le sait. Ne serez-vous pas Moïse qui me délivrera de la terre d'Egypte ? »

Hélas ! le grand libérateur l'a délivré des peines, des chagrins et des larmes dans cette vallée de misère.

Puisse-t-il avoir trouvé dans un monde meilleur la paix et le repos qu'il n'a pas connus ici bas !

BIOGRAPHIE

GROSSBACH, professeur de philosophie, à Lucerne, (1840-1878). ¹

Frédéric-Ernest Grossbach était né à Bamberg en Bavière, le 30 novembre 1803, d'un officier qui avait fait les campagnes de Napoléon et qui cultivait avec talent la peinture. A peine adolescent, Grossbach, comme tant d'autres se passionnait pour Schiller à l'exemple de sa mère, fréquentait les gymnases de Ratisbonne, Salzbourg, Ingolstadt et achevait ses études à l'Université de Wurzburg où son père était commandant de place. Il eut pour professeur le grand Schelling, se lia avec le charmant conteur Hauff, obtint le doctorat en 1829 à la suite d'une thèse sur Spinoza, et aurait fait une brillante carrière dans son pays sans les événements politiques qui l'engagèrent à quitter son pays où

¹ Notre numéro du 16 juin promettait une biographie ou nécrologie du professeur Grossbach traduite de celle qu'a donnée de cet homme de science le professeur lucernois Kauffmann-Hertenstein. Il est temps de tenir cette promesse. A. D.

la réaction dominait depuis 1833. Il se rendit en Suisse auprès de ses amis Curti, plus tard landamman de St-Gall, et le fameux Siegwart, alors le plus radical des radicaux Suisses.

La chaire de philosophie au Lycée de Lucerne se trouvait vacante par le retour à Fribourg du Père Girard (1834).

Parmi les candidats inscrits pour cette place figurait Bernard Meyer, l'élève le plus capable de Girard, et qui plus tard a joué un rôle politique important dans son canton et la Suisse en général. Mais un autre homme politique célèbre, le Dr Robert Steiger, alors représentant de Lucerne à la diète fédérale, posait la candidature du vétéran de la philosophie, destitué injustement en 1821 par le système Ruttimann, le Dr Troxler. « Troxler, disait Steiger, est le premier philosophe de notre pays. »

Siegwart, l'homme de la Forêt-Noire, qui était alors secrétaire d'Etat, se fit le protecteur de Grossbach qu'il recommandait déjà en 1832 comme un jeune homme de beaucoup de talent et de principes très libéraux sans démagogie.

Le Petit Conseil choisit Grossbach et n'eut d'ailleurs pas lieu de s'en repentir.⁴

Ce savant Bavaïois fut un des meilleurs maîtres de l'Ecole lucernoise, de 1834 à 1840. Mais Grossbach était trop libéral pour le régime de 1841. Il ne fut cependant pas éliminé, mais on créa une seconde chaire de philosophie pour le chanoine et prévôt Widmer que les libéraux avaient eu précédemment le tort d'évincer malgré le mérite éminent de cet ecclésiastique. En 1844, la réaction enflant ses voiles, on décida que la philosophie serait donnée par un prêtre. Grossbach protesta en vain contre cette élimination injuste et s'appuya sur un témoignage très favorable du prévôt Widmer. On se borna à lui payer pendant quatre ans la moitié des honoraires de sa place. La défaite du Sonderbund en 1847 replaça Grossbach dans sa chaire qu'il garda jusqu'en 1874 où il se retira pour vivre tout entier à sa famille et à ses études de cabinet. Il s'éteignit dans la nuit du 26 au 27 février 1878.

En philosophie, Grossbach avait pour point de départ celle de Kant à l'étude duquel il alliait le culte enthousiaste de Spinoza, mais sans jamais blesser les convictions de ses auditeurs. Il a beaucoup contribué à entretenir le mouvement intellectuel par les conférences qu'il a données après 1870 sur la littérature allemande. Il a laissé en manuscrit plusieurs de ses cours.

« Avec Grossbach, dit son biographe, est descendu dans la tombe un maître capable, un bon citoyen, un père et un époux tendre. »

A. D.

⁴ La préférence accordée à un étranger sur des indigènes, ne paraît pas avoir frappé le biographe. Un homme aussi illustre que Troxler, le premier philosophe de la Suisse allemande, et un autre lucernois de beaucoup de talent, Bernard Meyer, sont sacrifiés sans qu'on ait une parole de blâme pour un acte qui dénote si peu de justice et de patriotisme. Les faits de cette nature ne sont, il est vrai, pas rares en Suisse et ne font point honneur à notre caractère national.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — M. Wyss, Inspecteur d'école à Berthoud, trouve dans les maximes et pensées de Goethe les quatre principes suivants comme bases fondamentales :

I. L'instituteur doit être lui-même un éducateur.

II. L'éducation doit être pratique.

III. Il faut développer l'individualité.

IV. La religiosité doit être le centre de l'éducation (*Berner Schulblatt* du 22 novembre).

ZURICH (Winterthour). — Le Technicum de cette ville a été fréquenté cette année pour la partie des constructions par 166 élèves réguliers dont 66 ressortissants du canton, 83 Suisses et 17 étrangers à la Suisse.

Le corps enseignant se compose de 16 instituteurs. A leur tête M. Autenheimer qui est directeur et professeur pour la mécanique.

Le Technicum ou école technique de Winterthour n'est pas simplement une école locale ; elle est cantonale et subventionnée par l'Etat. Elle renferme plusieurs sections : les constructeurs, les mécaniciens, les chimistes, les dessinateurs et modelers, les géomètres et les commerçants. Les diverses sections ont des cours de 6 mois. Les premières classes servent de préparatoires. Un élève régulier paie 30 francs par semestre, les auditeurs (hospitant) 2 fr. par leçon hebdomadaire, les participants aux travaux du laboratoire, 20 fr.

Ce Technicum est installé dans un édifice construit à grand frais et renferme 24 pièces distribuées en 4 étages. Avec le Technicum communique le Musée professionnel qui a une grande place pour les machines ; au rez-de-chaussée est une galerie pour les collections d'un autre genre. (Traduit du *Beobachter* de Zurich).

ARGOVIE. — Les élèves de l'école cantonale d'Aarau ont donné une sérénade aux flambeaux au Recteur sortant, Brunner, qui a reçu un appel à Zurich. Le moyen de se faire apprécier pour un homme d'école, c'est de quitter le pays où il enseigne. C'est *encourageant* pour ceux qui restent.

M. Brunner est, au reste, un homme de mérite qu'on ne peut que féliciter de son appel, et ce n'est pas à lui que s'adresse notre remarque.

— La librairie Sauerländer, à Aarau, publie un journal illustré pour la jeunesse rédigé par deux professeurs, MM. Sutermeister et Herzog.

C'est un mélange de littérature, de pédagogie, de nouvelles et de poésies. (*Solothurnerschulblatt*).

LUCERNE. — Le Grand Conseil de ce canton a voté, en second débat, une loi nouvelle sur l'instruction publique et décidé que l'instruction religieuse serait donnée par les prêtres et non par les instituteurs laïcs comme le demandait la minorité libérale ou radicale. L'enseignement religieux se donne dans un local de l'école, et des heures doivent être assignées à cet enseignement. Mais cet enseignement est facultatif.

GLARIS. — La Société fédérale des gymnastes a eu sa réunion dans le

chef-lieu de ce canton les 4 et 5 octobre. MM. Niggeler et Hotz, de Bâle, étaient les rapporteurs des questions traitées dans cette réunion. La première était : *avec quel âge doit commencer l'enseignement obligatoire de la gymnastique*, et la seconde le *choix des exercices pour les deux premières années*.

Les exercices ont eu lieu à la Turnhalle et ont fort bien réussi.

THURGOVIE. — M. Debrunner qui enseigne depuis 50 ans, a eu les honneurs d'une ovation et reçu un cadeau de 200 francs à l'occasion de son jubilé.

URI. — Le *Landrath* ou Grand Conseil de ce canton a donné l'ordre au Conseil d'éducation de s'occuper sérieusement à pourvoir de maîtres et de locaux convenables les communes qui en manquent.

(*Berner Schulblatt*).

SCHAFFHOUSE. — M. Gerster, le géographe connu du canton de St-Gall, est chargé de dresser une carte géographique pour les écoles de ce canton.

FRIBOURG. — Le corps enseignant de Fribourg a perdu, le 6 avril 1879, M. Bapst, ancien Recteur et professeur de philosophie du collège St-Michel. Il avait fait ses études chez les Jésuites, et porta même quelque temps l'habit de l'ordre. C'était un homme instruit et aimé des élèves.

TESSIN. — La 18^e assemblée générale de la Société des secours mutuels des instituteurs, a eu lieu à Lugano, le 26 septembre 1879, à 9 heures du matin. M. le Dr Gabrini présidait ; Nizzola, le traducteur de l'Histoire suisse abrégée de Daguét, tenait la plume. Etaient présents le célèbre sculpteur Vêla et l'éloquent Ghiringhelli. Les rentrées sont de 4,163 fr., les dépenses de 1,400 fr.

Le Tessin a perdu dans le Dr Zenna un grand protecteur de l'instruction publique et un ami fervent des Muses italiennes et latines. Une autre perte douloureuse est celle du Dr Orelli, patricien locarnais, ancien membre du Grand Conseil et du Conseil d'éducation de sa ville natale.

GRISONS. — Il est question d'une organisation des conférences d'instituteurs dans ce canton. Outre la conférence générale, il y aurait des conférences de districts et de cercles. La conférence cantonale se composerait non-seulement d'instituteurs, mais aussi d'amis de l'instruction publique. Ces conférences de district sont obligatoires et fréquentées aux frais des membres. En revanche, les délégués des districts à la conférence cantonale reçoivent de l'Etat 3 fr. par jour et une indemnité de voyage proportionnée à la distance à parcourir. Il y aurait un délégué sur 8 instituteurs et institutrices. La conférence générale serait annuelle. (*Der freie Rhätier*, du 6 novembre.)

ANGLETERRE. — Nous avons beaucoup de nos compatriotes placés en Angleterre comme instituteurs. Mais leur tâche est loin d'y être facile, à cause de l'indiscipline des élèves dans les établissements privés. Si le directeur n'appuie pas énergiquement le maître, il n'a d'autre parti à prendre que la retraite. Il n'en est pas de même dans les établissements

publics d'éducation ; mais on n'y arrive pas sans grande protection et sans un séjour prolongé.

ESPAGNE. — Madrid a construit un local pour les jardins d'enfants. Il est composé de salles spacieuses et bien aérées, ornées des portraits des illustrations du pays et de gravures tirées de l'histoire sainte. Ce jardin est charmant. « Ce système, dit Louis Ramirez de la Guardia, est le » plus rationnel pour l'enfance, et son inventeur a bien mérité de » l'humanité ; ses propagateurs sur notre sol ont bien mérité de la patrie. (*Magisterio de Madrid*, 30 septembre 1879).

PRUSSE. — Le Dr Lauer, prêtre catholique romain qui était devenu Conseiller d'éducation, a été privé de son emploi par le nouveau ministre de l'instruction publique, Puttkamer. Les instituteurs de plusieurs cercles signent des adresses au précédent ministre Falk. (*Beobachter de Zurich*).

PARTIE PRATIQUE

DICTÉES.

(Degré supérieur.)

Enfant gâté.

1. L'enfant gâté est une variété distincte dans le genre écolier. On dirait qu'il est en cire. Il aime à se voir propre et bien attifé ; comme le cygne, il se plaît aux petits soins de sa toilette : ce n'est pas un garçon, c'est une fille. Sa voix est douce, un peu traînante, ses mouvements gracieux, son bavardage intarissable. Il fuit les besognes pénibles et s'en préserve par la résistance passive. Pour lui, se mouvoir est une fatigue. A quoi s'occupe-t-il ? C'est un mystère. Apprend-il ses leçons ? Fait-il ses devoirs ? C'est un problème. Ne rien faire est sa religion ; il ne pense qu'à s'éviter toute peine et tout ennui.

2. Echapper au travail est le but de toutes ses actions ; tromper la surveillance, celui de toutes ses imaginations. Aussi ne songe-t-il qu'au moyen de mettre en défaut l'œil des maîtres ; il ne fait pas un mouvement qui ne soit une ruse ou la dissimulation d'une autre ruse. C'est pour lui qu'ont été inventés les coins obscurs à l'étude ou en classe, les barricades de livres sur le pupitre, l'art de causer sans remuer les lèvres, et tous les engins du braconnage sur les terres de la discipline et du travail. Il médite le jour sur les moyens de s'attarder au lit le matin, et la nuit il en rêve ; il passe sa vie à perdre son temps. Et les heures dérobées à l'étude, que croyez-vous qu'il en fasse ? Rien. Que deviendra cette espèce ? Rien, si ce n'est la désolation de la famille qui le gâte. Cette espèce est incommode aux autres et à soi-même. E. DOUAY.

Mots à expliquer. — *Propre*, propre jusqu'à la recherche. — *Attifé*, paré. — *Intarissable*, qui ne peut être tari, épuisé. — *Résistance passive*, qui n'agit pas, qui n'oppose qu'une force d'inertie. — *Imaginations*,

inventions. — *Mettre en défaut*, déjouer, tromper, rendre inutile. — *Dissimulation*, action de cacher ses desseins. — *Barricade* (dont la racine est barrique), retranchement qu'on fait avec des barriques remplies de terre, ou avec des pavés, etc. ; toute espèce d'obstacle. — *Engin*, instrument, toute sorte de pièges. — *Braconnage*, déprédations commises par les braconniers. — *Les engins du braconnage sur les terres de la discipline et du travail*, expressions figurées pour exprimer les moyens inventés pour se soustraire à la discipline et au travail.

(Degré intermédiaire.)

1. Légende arabe.

Lorsque Noé, disent les Arabes, eut planté la vigne, Satan vint l'arroser avec le sang d'un paon. Dès qu'elle poussa des feuilles, il l'arrosa du sang d'un singe ; lorsque les grappes parurent, il l'arrosa du sang d'un lion, et quand le raisin fut mûr, il l'arrosa du sang d'un pourceau. — Or la vigne, ajoutent-ils, abreuvée du sang de ces quatre animaux, en a pris les différents caractères. Ainsi, aux premiers verres de vin, le buveur devient plus confiant en lui-même, il est vantard et orgueilleux : c'est le sang du paon qui produit ses effets. Les fumées de la perfide liqueur commencent-elles à lui monter à la tête, il est gai, il saute et gambade comme un singe. L'ivresse le saisit, c'est un lion furieux. Est-elle à son comble, semblable au pourceau, il tombe, se vautre à terre, s'étend et s'endort.

1. *Mots à expliquer.* — Légende, Noé, grappe, pourceau, abreuvé, vantard, perfide, gambades, être à son comble, se vautrer.

2. Former un substantif avec : *arroser, confier, vautrer, produire, sauter.*

3. Quel est le féminin de : *lion, paon, singe* ?

4. Conjuguez : *s'enorgueillir.*

2. Les mauvais cœurs.

Ceux qui se moquent de leurs camarades, parce qu'ils sont affligés de quelques difformités, sont des enfants mal élevés ; ils prouvent par là qu'ils ont de mauvais cœurs, puisqu'ils trouvent du plaisir à faire de la peine aux autres. On ne doit se moquer de personne, ni reprocher à autrui des infirmités. La taille, la force, la beauté, ne constituent aucun mérite personnel. Nous ne devons ni en tirer vanité, ni tourner en ridicule ceux à qui la nature a refusé ces dons, qu'elle accorde gratuitement. Et puis ces corps si chétifs ne peuvent-ils pas renfermer une grande âme ? Le plus sage d'entre les sages de la Grèce était si contre-fait qu'on avait de la peine à reconnaître en lui la forme humaine.

(Degré inférieur.)

L'enfant et le morceau de bois.

Oh ! maman, disait un enfant, quel prodige ! Voilà un morceau de chêne qui sent le citron ; tiens, sens. — Mon fils, devine pourquoi ? — Ah ! maman, j'ai beau réfléchir, je ne saurai jamais trouver la cause de

ce parfum. — C'est que, mon ami, j'avais enfermé ce bois avec des écorces de citron, et voilà ce qu'on gagne en bonne compagnie.

(Revue pédagogique.)

WIRTH, inspecteur.

GÉOMÉTRIE.

Réponse au problème XI, page 368.

28^{mc}, 709602.

Solution du problème XII, page 400.

Vol. du cône total = $\pi \times 5^2 \times \frac{10}{3} = 261,8$ n.

» » restant = $261,8 - 20 = 241,8$ m.

Les volumes des cônes semblables étant proportionnels aux cubes des axes, on a la proportion :

$$\frac{261,8}{241,8} = \frac{10^3}{x^3}, \text{ d'où } x = \sqrt[3]{923,605} = 9,7.$$

On devra donc placer le plan à 0,3^m de la base.

G. Perret, (Coffrane).

Reçu les solutions d'un certain nombre de problèmes de Mlles Marie Boullotte (17 ans, Oran, Algérie), Julie S. (X.) Am...r et de MM. A. Perret, (Chaux-de-Fonds), G.-E. Perret, (Coffrane), G. Gentil, (Fontainemelon), A. Mottier, (Sugiez), Crottaz, (Daillens), E. Hulliger, (Locle), Beck, (Genève), Frossard, (probl. X, très-bien), Coindet, (Marchissy), G. Boos, (Locle).

Mlle M. Boullotte a très-bien résolu *sans algèbre*, les problèmes 17 à 28. Elle avoue cependant que le problème des oranges (page 352), est « assez difficile à expliquer logiquement ; » mais elle se tire d'affaire en devinant que 21 est la base de la solution. — Voici la solution par l'algèbre. Mlle B. trouvera bien une personne de sa connaissance qui lui expliquera les mystères des x .

$$x \left(\frac{x}{3} \right) = (2x + 21) \left(\frac{x}{3} - 12 \right)$$

$$\frac{x^2}{3} = \frac{2x^2}{3} - 17x - 252$$

$$\frac{x^2}{3} - 17x - 252 = 0$$

$$x^2 - 51x - 756 = 0$$

$$x = \frac{51}{2} \pm \sqrt{\frac{2601}{4} + 756} = 63.$$

ALGÈBRE.

Solutions des problèmes, page 383.

23. 96 m. et 66 m.

24. 40 cm.

25. 14,556 cm.

26. 12 décim. ; 5 décim.

17. Echelle 15 m. ; rue 21 m.

28. $x = b + c - a \pm \sqrt{2(a-b)(a-c)}$.

Deux de nos abonnés ont demandé quelques indications sur la solution d'un problème donné l'année passée. Le problème extrait de l'excellent ouvrage de M. *Oltramare*, professeur à Genève : *Leçons d'arithmétique*, est ainsi conçu : Une armée de 10000 hommes, renfermée dans une place de guerre, a pour 17 jours de vivres ; les pertes qu'elle fait chaque jour sont telles qu'il lui reste constamment pour 17 jours de vivres. — On demande au bout de combien de jours l'armée sera anéantie.

Remarquons que chaque jour le nombre d'hommes est réduit aux $\frac{16}{17}$ de ce qu'il était le jour précédent. — Pour le réduire au dixième de ce qu'il était ou à 1000 h., il faudra 38 jours, car on a $(\frac{16}{17})^{38} = 0,0999885$ ou $\frac{1}{10}$ environ ; dans 2 fois 38 jours, il sera réduit au $\frac{1}{100}$ environ, et dans 4 fois 38 jours ou 152 jours ou $\frac{1}{10000}$ ou anéanti.

(Degré supérieur.)

Le prix des places en chemin de fer est ainsi réglé par personne et par kilomètre : 1^{re} classe, 10 centimes ; 2^e classe, 7 centimes et demi ; 3^e classe, 5 centimes et demi.

Trois voyageurs partent de la même station, prenant chacun une classe différente. Celui de 2^e classe paye 2 fr. 10 de moins que celui de 1^{re} classe pour se rendre à la même destination et 3 fr. de plus que celui de la 3^e classe.

A quelle distance chacun des voyageurs se rend-il ?

Combien chacun a-t-il dû payer pour le trajet ?

A quelle heure précise chacun sera-t-il arrivé à sa destination, si le convoi est parti à 11 h. 25 minutes (du matin) et parcourt 40 kilomètres à l'heure ¹ ?

Solution. — Le 2^e paye (0 fr. 10 — 0 fr. 075) = 0 fr. 025 de moins que le 1^{er} par kilomètre et 2 fr. 10 de moins pour le trajet entier ; ce trajet est donc de $2,1 : 0,025 = 84$ kilomètres pour chacun d'eux.

Le 1^{er} a payé 0 fr. 1 $\times 84 = 8$ fr. 40 ; le 2^e 0 fr. 075 $\times 84 = 6$ fr. 30 et le 3^e (6 fr. 30 — 3 fr.) = 3 fr. 30 ;

Le trajet du 3^e, à raison de 0 fr. 055 par km. est de $(3,3 : 0,055) = 60$ kilomètres.

Le trajet des deux premiers voyageurs durera $84 : 40 = 2$ heures 6 minutes, et celui du 3^e $60 : 40 = 1$ h. 30 minutes.

Les deux premiers arriveront à 11 h. 25 m. + 2 h. 6 m. = 1 h. 31 m. de l'après-midi.

Le 3^e arrivera à 11 h. 25 m. + 1 h. 30 m. = midi 55 minutes.

Réponse. Voyage de 1^{re} classe 84 km. — 8 fr. 40 — 1 h. 31 m.

Voyage de 2^e classe 84 km. — 6 fr. 30 — 1 h. 31 m.

Voyage de 3^e classe 68 km. — 3 fr. 30 — midi 55 m.

PROBLÈMES DIVERS.

1. Dans une allée il y a, de chaque côté, 1870 arbres. Ces arbres se

¹ Brevet de capacité. Aspirantes, Paris, 1876.

trouvant plantés à une distance de 4,5 m., quelle est la longueur de l'allée? Combien d'arbres aurait-on pu planter si l'on avait laissé une distance de 4,25 m.? 8415 m. — 1880 arbres.

2. Quelqu'un gagne par an 700 fr. Quelle somme lui reste-t-il après avoir payé sa pension qui est de 1 fr. 05 par jour? 316 fr. 25.

3. Quelqu'un part de Genève et arrive à Zurich à 6 h. 30 du soir après avoir été en route pendant 11 h. 36 minutes. A quelle heure est-il parti? A 6 h. 54 du m.

4. Bâle est entré dans la Confédération le 5 juin 1502, Berne le 6 mars 1353. Combien de temps s'est-t-il écoulé entre ces deux événements? 148 ans, 3 mois, 3 jours.

5. Pour faire faire un habit à Jules, on a acheté 2^m,75 d'étoffe à 4 fr. 80 le mètre; 4^m,35 de doublure à 68 cent., pour 70 cent. de ouate; 1 1/2 douzaines de boutons, à 1 fr. 50 la douzaine; le tailleur demande 7 fr. 50 de façon. Combien coûte cet habit? 26 fr. 24.

6. Un fabricant d'allumettes fait à un petit colporteur la douzaine de boîtes à 20 cent.; celui-ci vend la boîte 2 cent. Combien de boîtes doit-il vendre pour gagner 100 fr? 30,000 boîtes.

7. Un négociant qui est en voyage envoie à sa famille une certaine somme en disant que sa femme en prendra le 1/5, son fils le 1/3, la fille le 1/4 et la domestique le reste de 50 fr. Quelle est cette somme? 3000 francs.

8. Un paysan a fourni à un aubergiste 52 livres de beurre, à 1 fr. 55 la livre. Combien de litres de vin, à 55 c. le litre, l'aubergiste devra-t-il donner au paysan pour payer sa dette? 146 l. 45.

ERRATA — Plusieurs fautes d'impression s'étant glissées dans la partie pratique du numéro précédent, nous les rectifions ainsi :

Page 396 ligne 10, lire <i>leur</i>	au lieu de leurs.
» » » 11, » <i>découvrir</i>	» dévouvrir.
» » » 12, » <i>cueilli</i>	» ceuillis.
» » » 17, » <i>succédé</i>	» succédés.
» » » 33, » <i>oublions</i>	» oublions.
» » » 34, » <i>qu'ont</i>	» qu'on.
» 397 » 4, » <i>inconsidèrement</i>	» inconsidérablement.
» » » 4, » <i>la bute outil</i>	» la butte outil.
» » » 10, » <i>au lieu de</i>	» ou.
» » » 11, » <i>Laplace</i>	» Laplasse.
» » » 29, » <i>trait d'union</i>	» trait-d'union.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AD. BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.